

## COMPTE RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

Date de convocation : 25/02/2020

L'an deux mille vingt et le deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric PANNAUD, Maire.

**Présents** : PANNAUD Éric, Maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, GIRARD Jean-Paul et ALIGANT Sylvie, adjoints ; MONTALESCOT Éveline, RICHON Éric, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, PISSIER Gérard, GAUDIN Christine, NAUD Michel et QUÉRÉ-JELINEAU Caroline, conseillers municipaux.

**Excusés** : LAFAYE Jacqueline, TARDY Julian et DUVAL Philippe.

### **Excusés ayant donné pouvoir** :

FOURRÉ Jean-Luc – Pouvoir à PANNAUD Éric.

FALLOURD Anne-Marie – Pouvoir à GIRARD Jean-Paul.

CANUS Daniel – Pouvoir à PISSIER Gérard.

JOUHANNET Alain – Pouvoir à QUÉRÉ-JELINEAU Caroline.

**Absents** : HANNIER Jean-Yves et NORMAND Jean-Pierre.

**Secrétaire de séance** : GRELET Annie.

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2020
2. Approbation des comptes de gestion de 2019 du receveur municipal
3. Vote du compte administratif de 2019 – Budget principal et budgets annexes
4. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de 2020
5. Ouvertures de crédits n°2
6. Passation de contrats saisonniers pour le fonctionnement du bac
7. Recrutement d'un surveillant de baignade
8. Modification du tableau des effectifs de la commune
9. Demande de subvention au titre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
10. Instauration de la redevance réglementée pour les interventions temporaires sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz
11. Attribution d'une subvention à l'association COLIBRI pour le financement d'une classe découverte
12. Questions diverses

### **01- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2020**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2020 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **02- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL (N°015)**

### **Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif, les budgets annexes de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives ;

**Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

## **03- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (N°016)**

Le conseil municipal de Chaniers, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul GIRARD, Maire-Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019, dressés par M. Eric PANNAUD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (étant précisé que M. PANNAUD a quitté la salle et n'a pas pris part à l'examen ni au vote de ce point) :

**1°/ Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :**

<b>Budget principal : commune de Chaniers</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultats reportés		372 555,55	384 880,41		12 324,86	
Opérations de l'exercice	2 155 781,15	2 807 177,28	653 551,97	726 591,08	2 809 333,12	3 533 768,36
Totaux	2 155 781,15	3 179 732,83	1 038 432,38	726 591,08	2 821 657,98	3 533 768,36
Résultats de clôture 2019		1 023 951,68	311 841,30			712 110,38
Restes à réaliser	-	-	172 956,90	3 400,00	172 956,90	3 400,00
Totaux cumulés	2 155 781,15	3 179 732,83	1 211 389,28	729 991,08	2 994 614,88	3 537 168,36
résultats définitifs		1 023 951,68	481 398,20			542 553,48

<b>Budget Annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultats reportés		82 653,22		11 090,02		93 743,24
Opérations de l'exercice	10 383,72	18 803,84	-	7 804,00	10 383,72	26 607,84
Totaux	10 383,72	101 457,06		18 894,02	10 383,72	120 351,08
Résultats de clôture 2019		91 073,34		18 894,02		109 967,36
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	10 383,72	101 457,06	-	18 894,02	10 383,72	120 351,08

Résultats définitifs		91 073,34		18 894,02		109 967,36
----------------------	--	-----------	--	-----------	--	------------

<b>Budget Annexe Lotissement Les Forgerons</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultats reportés	-	-	38 665,42		38 665,42	-
Opérations de l'exercice	38 665,42	38 665,42	38 665,42	38 665,42	77 330,84	77 330,84
Totaux	38 665,42	38 665,42	77 330,84	38 665,42	115 996,26	77 330,84
Résultats de clôture 2019	-	-	38 665,42	-	38 665,42	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	38 665,42	38 665,42	77 330,84	38 665,42	115 996,26	77 330,84
Résultats définitifs			38 665,42		38 665,42	

<b>Budget annexe lotissement les deux ruelles</b>						
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultats reportés	-		62 114,06		62 114,06	-
Opérations de l'exercice	178 832,96	178 832,96	178 832,96	-	357 665,92	178 832,96
Totaux	178 832,96	178 832,96	240 947,02	-	419 779,98	178 832,96

Résultats de clôture 2019			240 947,02	-	- 240 947,02	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	178 832,96	178 832,96	240 947,02	-	419 779,98	178 832,96
Résultats définitifs			240 947,02		240 947,02	

2°/Constate aussi bien pour la comptabilité principale et pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de gestion au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4°/Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **04- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) DE 2020 (N°017)**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur conseil municipal, sur les orientations à donner à son budget et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées pour l'exercice à venir et sur les priorités à retenir pour élaborer le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes orientations du budget primitif de 2020 sur la base d'une note d'orientation budgétaire annexée à la présente délibération, étant précisé que le vote du budget interviendra après les élections municipales de mars 2020.

**Le conseil municipal prend acte :**

- 1- de la communication de la note sur les orientations budgétaires pour 2020,
- 2- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relative à l'exercice 2020.

Le DOB : une obligation légale :

La loi du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Il améliore l'information transmise aux élus et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

DONNEES FINANCIERES CONCERNANT L'EXERCICE 2019

Section d'investissement

Recettes de l'exercice :	726 591.08 €
Dépenses de l'exercice :	<u>653 551.97 €</u>
Résultat d'investissement 2019 :	73 039.11 €
Résultat reporté :	- 384 880.41 €
Résultat de clôture 2019 :	<b>- 311 841.30 € (001 au BP 2020)</b>

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	2 807 177.28 €
Dépenses de l'exercice :	<u>2 155 781.15 €</u>
Résultat de fonctionnement 2019 :	+ 651 396.13 €
Résultat reporté :	+ 372 555.55 €
Résultat de clôture 2019 (avant affectation) :	<b>+ 1 023 951.68 €</b>

Restes à réaliser :

**Dépenses : 172 956.90 €**

- Diagnostic amiante école Ronsard : 3 360 €	Fait
- Etude hydraulique pluviale ZA Les Brandes et Chez Corbin : 2 400 €	Fait partiellement
- Etude schéma défense incendie Véolia : 11 400 €	Reste à faire
- Participation travaux collège Edgard Quinet : 1 554 €	Fait
- Frais de notaire sur terrains FRADET/EMON : 900 €	Fait
- Achat terrains MULLER : 17 500 € + 4100 € frais de notaire	Reste à faire
- Frais de notaire sur échanges terrains Pichard : 1 000 €	Reste à faire

- Achat terrain Michaud : 3 000 €	Reste à faire
- Pose Bornes hotspot Wifi : 4 309.81 €	Reste à faire
- Taxe aménagement local de rangement salles des fêtes : 2 000 €	Reste à faire
- Construction du local de rangement salles des fêtes : 10 118.85 €	Fait
- Pose 3 prises illuminations avenue des 2 Charentes : 300 €	Fait
- Modernisation Éclairage Public avenue des 2 Charentes : 13 700 €	Fait
- Modernisation EP rue Colbert : 1 500 €	Fait
- Éclairage stade la Touche : 18 000 €	Fait
- Éclairage abords de la salle des Prises : 3 377.50 €	Fait
- Pose 5 prises illuminations rue Aliénor d'Aquitaine : 500 €	Fait
- Modernisation éclairage public centre bourg : 12 500 €	Fait
- Pose 10 prises illuminations avenue du 8 mai : 710.14 €	Fait
- Modernisation éclairage Public avenue Charles de Gaulle : 17 926.60 €	Fait
- Achat Citroën C3 : 13 700 €	Fait
- Achat camion Citroën Jumper : 26 300 €	Fait
- Reliures registres état-civil : 2 800 €	Fait

**Recettes : 3 400 €**

- Subvention Fédération de Foot : 3 400 € (en cours d'instruction)	Fait
--	------

➤ Besoin de financement des restes à réaliser : 169 556.90 €

**Endettement pluriannuel :**

Emprunt contracté en 2019 : néant

Extinction de la dette : 2030

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> Janvier de l'année
2019	284 150.83	48 245.32	235 905.51	1 491 838.90
2020	244 607.75	40 984.95	203 622.80	1 255 933.39
2021	195 718.08	34 910.14	160 807.94	1 052 310.59
2022	181 377.04	29 479.83	151 897.21	891 502.65
2023	181 377.04	23 933.17	157 443.87	739 605.44

**Fiscalité directe - Produits perçus : + 3.02 %**

Libellés	Taux	Produits perçus 2018	Produits perçus 2019
Taxe d'habitation	17.35	720 724	740 459
Taxe Foncière bâti	22.87	698 928	723 594
Taxe foncière non bâti	45.35	56 889	57 179
<b>Totaux</b>		<b>1 476 541</b>	<b>1 521 232</b>

### Evolutions des Dotations de l'Etat :

	2017	2018	2019
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) 7411	345 257	347 752	350 336
Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) 73223	63 922	63 772	61 528
Fonds Départemental sur droits de mutations 7381	74 451.15	120 547.16	111 617.24
Dotation de solidarité rurale (DSR) 74121	155 282	352 275	362 997
Dotation nationale de péréquation (DNP) 74127	68 770	79 607	80 177
<b>Totaux</b>	<b>707 682.15</b>	<b>963 953.16</b>	<b>966 655.24</b>

### Orientations budgétaires 2020

L'équipe municipale sortante ne procédera pas au vote du budget Primitif 2020 avant les élections.

La nouvelle assemblée sera tenue de le voter avant le 30 avril 2020.

### **05 – OUVERTURES DE CRDITS N°2 (N°018)**

**Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ouvrir les crédits suivants afin de régler diverses factures du Syndicat d'électrification sans attendre le vote du budget primitif 2020 prévu fin avril.**

- Inv-Dépense : Art 21534-21-01 1 500 € (inventaire 0750)

Enregistrement comptable des opérations d'ordre liées aux factures du Syndicat d'électrification :

- Inv-Dépense : Art 21534-041-01 37 000 € (inventaire 0750)
- Inv-Recettes : Art 1323-041-01 37 000 € (inventaire 0750)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** les opérations d'ouverture de crédits proposées par Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations énoncées ci-avant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2020.

## **06 – PASSATION DE CONTRATS SAISONNIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DU BAC (N°019)**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la nécessité de recruter, comme les années précédentes, des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du bac, soit :

- 1 agent du 15 mars au 31 Octobre,
- 1 agent du 15 juin au 15 septembre.

Il précise que les périodes et les horaires ont été modifiés en accord avec le Département et la commune de Dompierre sur Charente dans le cadre de la Flow Vélo.

Les agents saisonniers doivent être titulaires d'un brevet de natation (50 mètres) et d'une attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et devront en outre obtenir le Certificat de capacité délivré par la Commission de surveillance de la navigation.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice du 1<sup>er</sup> Echelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, est favorable au recrutement des agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail et les documents nécessaires à ces emplois.

## **07 – RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAIGNADE (N°020)**

Monsieur le Maire rappelle que le site de la baignade va être remis en état début juin avec un apport de sable et l'installation de la cabane du surveillant.

Comme les années précédentes, les communes de Chaniers et Port d'Envaux ont décidé de mutualiser les frais de fonctionnement en partageant le temps de travail du surveillant de baignade.

Il convient donc de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de juillet et août sur la base de la rémunération d'un opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) qualifié - Echelon 1 de l'Echelle C1 – Indice Brut 347.

Les jours et heures d'ouverture de la baignade restent inchangés soit :

- En juillet :                      mercredi et vendredi de 13h30 à 19h00  
    dimanche de 13h00 à 19h30
- En août :                         mardi et jeudi de 13h30 à 19h00  
    samedi de 13h00 à 19h30

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, est favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail correspondants à cet emploi saisonnier.

**08- MODIFICATON DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE (N°021)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 décembre 2019, l'assemblée approuvait le nouveau tableau des effectifs de la commune en y intégrant la création des nouveaux grades et à la suppression des grades précédents.

**Depuis cette époque, quelques mouvements ayant été enregistrés au sein du personnel communal en particulier dans le cadre de départs à la retraite et du remplacement de Madame Annick FIAUD, agent du CCAS, il convient d'actualiser et de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

<b>1°/ AGENTS PERMANENTS À TEMPS COMPLET</b>	Pourvu	Non pourvu
- 1 Ingénieur Principal	1	0
- 1 Emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services d'une commune de 2000 à 10000 habitants	1	0
- 1 Technicien Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
- 4 Adjoints Administratifs Territoriaux Principaux 1 <sup>ère</sup> Classe	4	0
- 1 Adjoint Administratif Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
- 1 Agent de Maîtrise Principal	1	0
<b>- 1 adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
- 5 Adjoints Techniques Principaux 2 <sup>ème</sup> classe	4	1
- 5 Adjoints Techniques Territoriaux	4	1
- 1 Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1	0
- 1 Adjoint territorial du Patrimoine Principal 2 <sup>e</sup> classe	1	0
<b>2°/ AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	Pourvu	Non pourvu
- 1 Adjoint Technique Territorial à 29.20/35 <sup>ème</sup>	1	0
- 1 Adjoint Technique Territorial à 9/35 <sup>ème</sup>	1	0
- 1 Adjoint Technique Territorial à 12/35 <sup>ème</sup>	1	0
<b>- 1 Agent social à 17,50/35<sup>ème</sup></b>	<b>1 au 01-03-2020</b>	<b>0</b>

<b>3°/CONTRAT SUR EMPLOI PERMANENTS</b>	Pourvu	Non pourvu
- 1 Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe à 17,5/35	0	1 au 01-03-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs proposées.

**09 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA) (N°022)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la politique de lutte contre les drogues et conduites addictives est animée et coordonnée par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).

Le nouveau plan de mobilisation contre les addictions couvrant la période 2018-2022 a été adopté par le gouvernement en décembre 2018 et la feuille de route régionale en mars 2019.

Les actions 2020 conduites dans le cadre de la MILDECA se déclineront autour des quatre axes suivants :

- a) prévenir et réduire les addictions chez les jeunes ;
- b) réduire l'alcoolisation, qu'elle soit festive ou quotidienne ;
- c) protéger les publics vulnérables ;
- d) structurer la lutte contre les addictions sans produits (aux écrans, notamment).

Ces crédits ne pourront pas financer les actions suivantes :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre ;
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie ;
- les consultations médicales dans le cadre de la non hospitalisation des ivresses publiques manifestes
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques)
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants ou le versement de rémunérations à des tiers ;
- le financement d'investissement.

À noter que le taux de financement de la MILDECA pour une action ne peut excéder 80 % étant précisé que les dossiers de demandes de subvention doivent être datés, signés et déposés avant le 16 mars 2020.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention afin de participer au financement d'un éthylotest d'un montant TTC de 1 000 € (mille euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- 1- **APPROUVE** l'acquisition d'un éthylotest d'un montant TTC de 1 000 € (mille euros),
- 2- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention maximale au titre de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) afin de participer au financement de cette acquisition, le solde de la dépense étant prélevé sur les fonds propres communaux,
- 3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités pour la mise en place de la présente décision.

<b>10 – INSTAURATION DE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR LES INTERVENTIONS TEMPORAIRES SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ (N°023)</b>
---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, paru au Journal Officiel du 27 mars 2015, fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

**Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait sur la commune de CHANIERES ou que les conditions d'application du décret susvisé auraient été satisfaites, il propose d'adopter une délibération permettant, dès lors, de recouvrir certaines recettes dont il s'agit par émission d'un titre correspondant.**

Cette décision permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligible à ladite redevance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- 1- **DÉCIDE** d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz ;
- 2- **DÉCIDE** d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 susvisé, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond réglementaire,
- 3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités pour la mise en place de la présente décision.

## **11 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « COLIBRI » POUR LE FINANCEMENT D'UNE CLASSE DÉCOUVERTE (N°024)**

L'assemblée est informée que le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Chaniers et la Chapelle des Pots organise une classe découverte de Paris, du musée du Louvre, du château de Versailles et de ses jardins, durant le mois de mai prochain.

Sont concernés 68 élèves issus des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 parmi lesquels plusieurs jeunes Chagnolais, soit environ la moitié des effectifs.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de voter une participation de 800 € (huit cents euros) à « Colibri », association des parents d'élèves de l'école Pasteur, pour aider au financement de cette classe, la commune de la Chapelle des Pots participant pour ce même montant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 800 € (huit cents euros) à « Colibri », association des parents d'élèves de l'école Pasteur, pour aider au financement de la classe découverte dont il s'agit.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget communal.

## **12 - QUESTIONS DIVERSES**

### 1 – Recensement INSEE de la population

Le conseil municipal est informé que le recensement de la population chagnolaise réalisé, en ce début d'année, est terminée depuis le 15 février dernier.

Rappelons que ce recensement réalisé par l'INSEE tous les cinq ans, en liaison avec les services communaux, est important puisque le nombre d'habitants rentre, notamment, dans le calcul des dotations et aides versées à la commune par l'État et les partenaires publics.

Même si les chiffres officiels ne seront connus qu'ultérieurement, en juin ou juillet 2020, certaines tendances semblent se dessiner, à savoir :

- 1- Une quasi stabilité du nombre des habitants de la commune et ce, malgré la construction des récents lotissements ;
- 2- Un nombre non négligeable de logements vacants voire de résidences secondaires.

### 2- COVID 2019

Les réseaux sociaux ayant annoncé qu'un jeune habitant de la commune aurait été -soit disant- infecté au nouveau coronavirus, Monsieur PANNAUD tient à signaler qu'il n'en est heureusement rien et qu'il s'agit là d'une fausse rumeur.

Cependant, il existe de nombreuses interrogations autour de ce COVID 2019 qui a déjà sévi en particulier en Chine avec, à la clé, de nombreuses victimes...

Il conviendra, à cet égard, que les pouvoirs publics restent très vigilants à l'égard des ressortissants ou toutes personnes qui, immanquablement, reviendront de destinations « à risques ».

D'autre part, outre les effets très inquiétants de cette épidémie en matière sanitaire, quelles seront ses conséquences notamment dans le domaine notamment économique ??

### 3- Fin de mandature et remerciements

S'agissant de la dernière réunion de la présente mandature, Monsieur Éric PANNAUD tient à remercier chaleureusement tous les conseillers municipaux qui ont œuvré, sans compter, à l'intérêt général.

Il remercie les élus qui ont travaillé, notamment, en commissions et qui ont contribué, largement, aux réalisations communales.

Il remercie, également, l'ensemble du personnel communal qui a su accueillir et conseiller les chagnolais et chagnoles et qui a assuré la totalité des chantiers communaux.

Enfin, après une pensée à l'égard de Céline qui a quitté l'équipe communale, il salut les membres de l'assemblée dont certains ont souhaité continuer à œuvrer au sein d'une nouvelle équipe avec, comme objectif, la mandature 2020-2026.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 heures 30.